

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le deux décembre deux mille vingt-deux à 18h45,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	25/11/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/12/2022

OBJET :

Subventions à divers associations et organismes N° 1/2023 - Domaine éducatif

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Catherine ASSO, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric MONTOYA procuration à M. Pierre PHILIP, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Jean-Louis BROCHIER, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chiara GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Des associations nous ont demandé une aide financière afin de mener à bien des projets intéressants dans le domaine éducatif, pour les Gapençaises et Gapençais.

Le dossier ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.


Décision :


Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 23 novembre 2022.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions ci-jointes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

Le Maire

Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Chiara GENTY

Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2022

Affiché ou publié le : 15 DEC. 2022

SUBVENTIONS N° 1/2023

C.M. du 02/12/2022

	ASSOCIATIONS EDUCATIVES	Activité de l'association	Objet de la Demande	Montant de la demande 2023	Subvention accordée 2023	Total des subventions accordées 2022
1	Los Amics de la Calandreta Gapiana (Convention 2019-2023 votée au CM du 07/12/2018)	Ecole privée avec enseignement de la langue occitane	Subvention de fonctionnement	20 031,00	20 031,00	23 733,00
2	Organe de gestion de l'école du Saint Cœur (Convention 2019-2023 votée au CM du 07/12/2018)	Ecole privée	Subvention de fonctionnement	190 560,00	190 560,00	165 804,00
3	Organe de gestion de l'école Ste Jeanne d'Arc (Convention 2019-2023 votée au CM du 07/12/2018)	Ecole privée	Subvention de fonctionnement	170 697,00	170 697,00	166 248,00
4	Université Aix-Marseille (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/11/2020)	Enseignement supérieur	Subvention de fonctionnement	113 000,00	113 000,00	113 000,00

TOTAL 494 288,00€

Nombre de subventions votées :

4